

8 juin 2009

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Des bureaux ou des logements et non une zone industrielle dans le périmètre entre le chemin Frank-Thomas et le chemin de Grange-Canal».

Rapport de M^{me} Christiane Olivier.

Préambule

Cette pétition, déposée le 15 mars 2002, a été envoyée à la commission des pétitions en date du 17 avril 2002.

Lors de la reprise des travaux de la commission des pétitions, en septembre 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, il est apparu que cette pétition n'avait pas de rapporteur ou rapporteuse et n'avait pas reçu de conclusion formelle. Lors de la séance du 8 septembre 2008, M^{me} Christiane Olivier a été chargée de rendre un rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Travaux de la commission

Après de nombreuses et abyssales recherches – il a fallu reprendre et relire tous les procès-verbaux de toutes les séances depuis cette date, soit six ans – il apparaît que, sans rapporteur nommé, cette pétition a toutefois été abordée dans les «divers» des procès-verbaux de la commission à 8 reprises, sous 5 présidents successifs.

Séance du 9 septembre 2002 – Présidence de M^{me} Liliane Johner

Point 4 – Rapports – M^{me} Johner procède à la lecture de la lettre-pétition.

Séance du 27 janvier 2003 – Présidence de M^{me} Liliane Johner

Point 5 – Divers – La présidente informe qu'elle n'a pas pu joindre les pétitionnaires.

Séance du 3 février 2003 – Présidence de M^{me} Liliane Johner

Point 4 – Rapports – La présidente informe que personne ne sait comment trouver les pétitionnaires.

La lettre-pétition ne mentionne qu'une case postale et ne comporte aucune signature.

Séance du 25 août 2003 – Présidence M^{me} Catherine Hämmerli-Lang

Point 4 – Rapports – La présidente informe que les pétitionnaires ne sont pas disponibles le lundi et qu'elle contactera l'ancienne présidente pour plus d'informations.

Séance du 14 juin 2004 – Présidence de M. Jean-Charles Rielle

Point 3 – Divers – Le président informe qu'il n'arrive pas à trouver de répondants.

Séance du 6 septembre 2004 – Présidence de M. Jean-Charles Rielle

Point 2 – Objets en suspens – Le président propose le classement, les deux présidentes précédentes et lui-même ayant essayé en vain de trouver les pétitionnaires.

Le classement est voté à l'unanimité de la commission.

Séance du 2 juin 2008 – Présidence de M. Alexandre Wisard

Point 8 – Liste des objets en suspens – Le président confirme qu'il n'y a pas eu de rapporteur-teuse désigné-e, ni de rapport rendu.

Séance du 8 septembre 2008 – Présidence de M. Jean-Charles Lathion

Point 2 – Le président confirme que, bien que le classement ait été voté, aucun rapport n'a été rendu.

M^{me} Olivier se propose de prendre ce rapport.

Conclusions

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la commission des pétitions, à l'unanimité des membres présents, vous propose de confirmer le vote de la commission du 6 septembre 2004, à savoir le classement de cette pétition.

Annexe: texte de la pétition

Commission Pétitions
Ville de Genève
Conseiller Administratif
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 15 mars 2002

Concerne : Avenue ~~de~~ Rosemont, Chemin Frank-Thomas, Chemin Frisco,
Chemin de Grange-Canal, Chemin des Tulipiers

Mesdames, Messieurs,

C'est en tant qu'habitants du quartier précité, que nous vous transmettons la présente. Nous sommes en effet très attachés à la qualité résidentielle des immeubles que nous habitons et nous ne vous cachons pas notre inquiétude, quant à la présence d'une zone industrielle aux portes de nos habitations.

En effet, le dernier incendie survenu à l'avenue ~~de~~ Rosemont et les récents événements que la France a connu avec ses usines à risques ont renforcé le climat d'inquiétude dans nos immeubles.

Nous craignons que de tels incidents ne se reproduisent avec tous les dangers que cela représente.

C'est pourquoi, tout le monde verrait d'un œil très favorable que la zone précitée puisse être intégralement dévolue à la création de bureaux ou de logements d'habitation.

Nous vous remercions d'ores et déjà, de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos salutations distinguées.